

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 07
Responsable de service : Laurence FARRUDGIA

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, M. Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à M. Alain MORLIER)
Dominique GAUDIN, (donne procuration à M. Jean LORAND)
Mme Rita RIO, (donne procuration à M. Tony LOISEL)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)
Mme Laëtitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUERE)

Secrétaire de séance : Camille LAGRANGE

Date de convocation	22/06/2022
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

07. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs de la collectivité d'AYTRES, et son organigramme fonctionnel,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame Nadine NIVAULT explique que :

Suite au départ par voie de mutation d'un agent du Pôle Communication, Culture et évènementiel le 20 juin 2022, il est proposé de pourvoir à son remplacement par un agent ayant des compétences requises dans ce domaine.

Considérant l'avis favorable des membres du jury réuni le 23 mai 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

De créer au 1er août 2022, un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet relevant de la catégorie C au Pôle CCE,

De modifier le tableau des effectifs

Annexe 5 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,
Maire

